

Convention de formation Contrat de formation professionnelle

(Article L.6353-3 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

Aude FRESNAY, formatrice

Et le stagiaire

NOM :

Prénom :

Objet

En exécution du présent contrat, la formatrice s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« CRBO Top Chrono »

Nature et caractéristiques de la formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectifs la compréhension des intérêts d'une solution digitale, connaître ses limites et prendre en main un agenda en ligne.

- Revoir le cadre légal de la rédaction des comptes-rendus orthophoniques
- Ecrire un CRBO en 30 minutes
- Se donner les moyens d'y arriver

Type et fonction du public destinataire et les pré-requis

La formation s'adresse aux orthophonistes en activité. Elle nécessite donc d'être orthophoniste (certificat de capacité d'orthophonie). Il n'y a pas d'autre pré-requis.

Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera en visioconférence (classe virtuelle synchrone)

Dates : mercredi 25 octobre 2023

Horaires : de 19h à 22h

Durée est fixée à 3 heures

L'action de formation est organisée pour un effectif de 40 stagiaires. Le programme de l'action de formation, les noms et qualité du formateur, figurent sur la présentation de l'action de formation en annexe.

Les moyens pédagogiques : diaporama, mises en situation.

Les moyens techniques : partage de powerpoint, paperboard virtuel, usage de #Orthophonie.

Le suivi de la formation sera évalué par un questionnaire de fin de formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation

Les statistiques de fréquentation des stagiaires seront étudiées par session de formation afin de justifier de la réalisation complète de la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de présence, d'assiduité ainsi qu'une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action seront délivrées au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du formulaire d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la formatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas de rétractation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 50€.

Le paiement s'effectue en ligne (paiement sécurisé, possibilité de payer en 3 fois).

Renonciation, Interruption et annulation du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de la formatrice ou l'abandon du programme par le stagiaire, le présent contrat est résilié selon les modalités financières décrites dans le règlement intérieur.

Cas de différend(s)

En cas de contestation ou de différend non réglé à l'amiable, le Tribunal de la ville dont dépend l'organisme de formation sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires, A _____, Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le stagiaire

Nom Prénom :

La formatrice

Aude Fresnay

